

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 5 SEP. 2016

portant nomination des membres du jury du concours sur titres pour le recrutement d'architectes en chef des monuments historiques, organisé au titre de l'année 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 10 et 20 ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2007-1405 du 28 septembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des architectes en chef des monuments historiques ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2014 fixant l'organisation générale et la nature des épreuves des concours sur épreuves et sur titres pour l'accès au corps des architectes en chef des monuments historiques ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'architectes en chef des monuments historiques du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Pierre WEISS, ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire, est désigné en qualité de président du jury du concours sur titres pour le recrutement d'architectes en chef des monuments historiques, organisé au titre de l'année 2015.

Sont nommés membres de ce jury au titre :

du corps des architectes en chef des monuments historiques :

- Monsieur Pierre-Yves CAILLAULT, architecte en chef des monuments historiques,
- Monsieur Régis MARTIN, architecte en chef des monuments historiques, inspecteur général des patrimoines ;

du corps des conservateurs du patrimoine :

- Madame Marie-Anne SIRE, conservatrice générale du patrimoine, inspectrice générale des Patrimoines, vice-présidente du jury,
- Madame Cécile ULLMANN, conservatrice générale du patrimoine, conservatrice régionale des Monuments historiques ;

du corps des architectes urbanistes de l'Etat :

- Monsieur Jean-François DELHAY, architecte urbaniste en chef de l'État,
- Madame Sophie SEMBLAT-WAHLAIN, architecte urbaniste en chef de l'État ;

des personnalités qualifiées

- Madame Laurence BAUDOUX, maître de conférences en histoire de l'art, université d'Artois,
- Madame Elise BOUCHARLAT, conservatrice générale du patrimoine honoraire,
- Monsieur Jean-François LAGNEAU, architecte en chef des monuments historiques honoraire.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 5 SEP. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service des ressources humaines,

Claire Chérie

